



A R R E T E

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER
A ROYAN**

HT/ET
A SG N° 06/0497

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par la SARL CLASS AFFAIRE en date du 15 Mai 2006,

Considérant que la SARL CLASS AFFAIRE est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le numéro n° 408 526 325,

Considérant que la SARL CLASS AFFAIRE a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La SARL CLASS AFFAIRE est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 46 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : vente au détail de tous textiles saisonniers.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 15 Avril 2006 pour se terminer le 30 Septembre 2006 moyennant une redevance de 3.946,30 € ainsi calculée : 95,00 €/m².

ARTICLE 3 : La SARL CLASS AFFAIRE a remis ce jour une garantie de paiement de la redevance telle qu'elle est fixée à l'article 2.

La SARL CLASS AFFAIRE, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont il a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN,
Le 22 Mai 2006

Lu et Approuvé,
Pour la Sarl CLASS AFFAIRE,
H. BEN AMOR

Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 juin 2006